



serveur.

Le fichier affiché ci-dessous est déclaré valide et conforme à l'original par signature du

26 février 2016

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Texte 36 sur 12

Maîtriser la mise en œuvre de la transformation des produits de l'EA-AT.

Déterminer une stratégie de commercialisation en vue d'une mise en marché adapté.

Concevoir la mise en œuvre d'activités de service.

H3. – Développer des activités éducatives, culturelles et pédagogiques impliquant l'EA-AT

Adapter le projet pédagogique de l'EA-AT aux publics en formation, en lien avec le projet d'établissement.

Prendre en compte l'évolution des référentiels dans les choix pédagogiques relevant de l'autonomie de établissements en tant qu'acteur de l'équipe pédagogique et éducative.

Veiller à délinir le potentiel pédagogique de l'EA-AT et à mettre en œuvre un programme d'utilisation et d valorisation.

Prendre en compte les attentes sociétales des apprenants et des citoyens en intégrant les dimensions éducative culturelle et le fait alimentaire dans le projet de centre.

H4. – Mettre en œuvre des actions de développement, de transfert technologique, d'expérimentation d'innovation et de coopération internationale

Assurer une fonction de veille technique et technologique sur les ! lières agricoles et agroalimentaires.

Suivre les appels à projets relatifs à son secteur d'activité.

Identi! er et développer des partenariats avec les organismes de développement, d'enseignement supérieur et d recherche régionaux.

Participer à la vie professionnelle, au développement et à la production de références.

Participer à la conduite d'expérimentations, de démonstration, à la production de références et au développemer agricole.

Participer au développement local, à l'animation rurale, à la vie culturelle et sociale, à la coopération internationale.

H5. – Favoriser la gestion de l'information et la communication de l'exploitation agricole et/ou de l'atelier technologique (EA/AT)

Assurer une veille sur tous les aspects réglementaires.

Adapter la communication aux différentes catégories de publics.

Produire et diffuser des informations relatives à l'EA-AT à destination des apprenants et personnels d l'établissement comme aux collectivités, aux partenaires du territoire et au grand public.

Contribuer aux échanges et aux rencontres entre pairs.